



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2019-32 ET 2019-33**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019, a adopté les règlements suivants :

2019-32 amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant les limites de deux aires d'affectation à dominantes HV (Habitations de villégiature) et RN (Ressources naturelles), et amendant également le règlement de zonage 2014-14 en agrandissant la zone 920-Hv à même une partie de la zone 928-RN adjacente.

2019-33 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions.

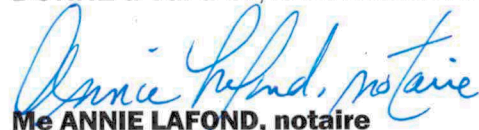
Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le mercredi 16 octobre 2019, a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de chacun de ces règlements le 18 octobre 2019.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont en force et en vigueur depuis le 18 octobre 2019, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 30 octobre 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière